
Adresse de la société populaire de Sarreguemines qui demande un décret qui expulse de tout emploi civile et militaire, les prêtres et les nobles, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Sarreguemines qui demande un décret qui expulse de tout emploi civile et militaire, les prêtres et les nobles, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 531-532;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40861_t1_0531_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

ou fripon; je n'ai dans les départements que vous m'avez confiés d'autres ennemis que ceux-là. Je n'aurais parlé de mes services, si le détail de ma conduite ne m'eût forcé à les rappeler comme un moyen de défense. Vos moments sont précieux, je m'arrangerai pour être court, voici succinctement ce que j'ai répondu à mes détracteurs :

« J'ai trouvé ce département fanatisé, royalisé, girondisé, l'esprit public tué, un petit noyau de patriotes molestés, n'osant qu'à peine s'avouer montagnards. J'ai tout défanatisé, tout républicanisé, tout montagnardisé, tout ranimé, tout régénéré; Sociétés populaires épurées; administrations, tribunaux, municipalités purifiées; comités de surveillance créés; aristocrates, fanatiques, royalistes, girondins reclus, muscadins mis en réquisition, monopoleurs, égoïstes, richards, indifférents, sangsues du peuple pressuré; saints, saintes, anges, vaisselle, or, argent des émigrés et des aristocrates versés dans les caisses publiques; cloches et batteries de cuisine mises à la disposition des fondeurs; courses continuelles, harangues, prédications, apostolats révolutionnaires : voilà ce que j'ai fait; si ce sont des sujets de dénonciation je me confesse très dénonçable.

« Voulez-vous des détails? En voici : le district de Gourdon nourrissait une petite Vendée, on y parlait de prêtres, de rois, on y blasphémait la Montagne. J'y volai, je desséchai ce marécage et j'en écrasai les crapauds. Trente charrettes colportèrent à la maison de reclusion ces ordures sacerdotales et royalistes.

« Les subsistances (*sic*) à Toulouse (1). Je m'y trouve à l'époque du recrutement; une secousse contre-révolutionnaire s'y manifeste, des scélérats, des pendants de muscadins forment un rassemblement, on parle de se porter sur la maison des représentants; je propose de marcher à leur rencontre et de les dissiper. Vivement mon avis est suivi, nous fondons sur ces muscadins, nous haranguons le peuple, la guillotine est dressée, quelques scélérats sont jugés et condamnés, et l'ordre se rétablit. Toulouse vous dira ce que j'ai fait dans cette occasion.

« Montauban peut aussi vous dire comment j'ai fait désarmer un régiment de cavalerie allemande (*sic*), incivique et pillard; je crois que ma fermeté ne fut pas indigne de vous dans cette journée.

« J'arrive à l'Aveyron et à la Lozère; 6,000 bandits retranchés, armés et divisés sur plusieurs points allaient entreprendre la contre-révolution; 600 communes les favorisaient, étaient prêtes à se soulever; je l'apprends, j'improvise des armées, des munitions, des subsistances, des généraux, des officiers, des commissaires, des comités; je vole, tout se disperse; les brigands sont saisis, leurs complots confondus, leur fabrique d'assignats surprise, les Sociétés populaires régénérées, les corps constitués épurés, l'esprit public recréé; dans le Lot, le Cantal et l'Aveyron, le peuple m'aime, a confiance en moi; l'aristocratie, le fanatique, le modéré, le brissotin, l'accapareur tremblent à mon nom et me donnent au diable.

« On m'a dénoncé pour avoir nommé des dé-

légués girondins dans le département du Lot : retenez bien que j'ai tout fait par moi-même et que je n'en ai nommé ni de bons ni de mauvais, que je n'en ai eu, en ce département, d'aucune espèce : c'est ce que je m'engage à démontrer. Je me suis entouré de fédéralistes, oui, si on veut parler de ceux que j'ai envoyés en reclusion, je m'en suis sans doute entouré lorsque j'ai été faire la visite des maisons de détention, où j'avoue qu'ils sont un peu pressés : ce n'est pas là ce qu'on me reproche.

« Les saints, les anges, les vaisselles des aristocrates ont coulé dans les caisses des districts; les Sociétés populaires, les autorités constituées, tout est régénéré, tout marche, tout est montagnard. Ça va, et ça ira; malgré mes détracteurs, j'ai bonne part dans cet ouvrage, j'emporterai l'estime des sans-culottes et ferai plaisir aux aristocrates Messieurs en m'en allant. Si ce sont là des crimes, je suis un grand coupable.

« Je demande l'envoi de ma dépêche au comité de Salut public, je demande que mes dénonciateurs soient consignés à Paris jusqu'à mon arrivée, parce que je veux leur prouver, parlant à eux, qu'ils sont des coquins et des calomnieux.

« Salut et fraternité.

« TAILLEFER, représentant du peuple.

« Cahors, le 22 brumaire. »

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (1).

Taillefer, représentant du peuple, fait passer le détail de ses opérations dans les départements qu'il a parcourus et se justifie des accusations portées contre lui par des pétitionnaires qu'il croit être malveillants ou malintentionnés. Renvoi au comité de Salut public.

La Société populaire de Sarguemines (Sarreguemines) félicite la Convention nationale sur ses travaux et l'invite à rester à son poste. Elle demande un décret qui expulse de tout emploi, tant civil que militaire, tous les prêtres et les ci-devant nobles (2).

Suit la lettre de la Société populaire de Sarreguemines (3) :

La Société républicaine de la ville de Sarreguemines, à la Convention nationale.

« Sarreguemines, le 12^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« Depuis longtemps, le courage des véritables sans-culottes, nos chers frères d'armes, est enchaîné par des trahisons sans nombre. L'expérience nous démontre combien de revers en ont

(1) *Journal de Perlet* [n^o 425 du 1^{er} frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 409].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 337.

(3) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 774.

(1) C'est sans doute le mot *manquaient* qui a été oublié.

été la suite malheureuse. Sans doute, les cohortes des tyrans coalisés contre nous n'eussent pu pénétrer sur le territoire de la liberté, si des traîtres ne leur en eussent facilité l'entrée en dégarnissant des postes inexpugnables par leur site avantageux, par l'art et plus encore par la bravoure de nos braves défenseurs; mais ils n'y étaient plus, et leur retraite est une suite des moyens destructeurs de notre chère liberté, employés par l'aristocratie nobiliaire, dont nos armées fourmillent encore. Tous les ressorts de l'Etat sont aussi entravés de cette rouille impure.

« Un autre objet d'inquiétudes est les menées des prêtres, accoutumés à dominer, et qui ont eu jusqu'à présent tant de moyens de remuer les esprits. Soyez assurés qu'ils se plieront difficilement aux lois de l'égalité si on ne les réduit aux seules fonctions de leur ministère.

« La Société émet un second vœu, en demandant que la Convention nationale rende enfin un décret qui expulse tous les nobles et les prêtres de tous les emplois civils et militaires, éme des Sociétés populaires.

« Aucune considération particulière ne doit l'arrêter; si dans son sein même il en est quelques-uns qui se soient bien conduits, ils doivent être les premiers à donner l'exemple, en obéissant à la voix supérieure du peuple qui se fait entendre de toutes les parties de la République; Marat, du fond de son souterrain, rendait de grands services à la patrie; ainsi donc un noble, un prêtre dans la solitude, s'ils aiment véritablement la République, peuvent bien la servir, n'importe où ils se trouvent; pour qu'une loi soit juste, il faut qu'elle n'excepte personne.

« La Société félicite l'Assemblée nationale de tout ce qu'elle a fait depuis le 31 mai; elle l'engage à rester à son poste et à continuer ses travaux jusqu'à ce qu'enfin elle aura ramené la paix et le bonheur dans toute la République.

« Salut et fraternité.

« *Le président et les secrétaires de la société,*

« SERVA, président; BIENFAIT, secrétaire;
ROUCHON, secrétaire. »

Les citoyens de la commune de Turenne déclarent qu'ils n'ont eu aucune peine à se former à l'esprit républicain; qu'ils n'ont eu qu'à suivre leur caractère. Ils protestent de leur attachement à la Convention et à l'exécution fidèle de ses décrets. Ils demandent à convertir leur nom de Turenne en celui de Mont-Franc.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

La Société populaire de Lure s'exprime ainsi : « Reste à ton poste, Montagne incorruptible et sacrée, jusqu'à ce que tes travaux terminés, nos ennemis terrassés et détruits, la liberté et l'égalité triomphantes, assurent aux Français l'abondance et le bonheur. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'adresse de la Société populaire de Lure (1) :

La Société populaire de Lure, aux vrais républicains de la Convention nationale.

Salut et fraternité.

« Lure, le 22 brumaire de la 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Courage, sauveurs de la patrie, continuez à déployer cette mâle énergie qui fut toujours la terreur des tyrans et l'épave des hommes libres. 22 conspirateurs ont suivi de près la Messaline d'Autriche et le vil Gorsas. L'infâme Philippe, cet assemblage dégoûtant de tous les vices, a subi le châtimement dû à sa profonde scélératesse. La confiance du peuple trahie, sa générosité depuis longtemps outragée, demandaient une vengeance éclatante; à sa douceur, à son humanité doit succéder une inexorable sévérité. La mort des traîtres et des malveillants de toute espèce, de quelque masque qu'ils soient couverts, est enfin sonnée; il faut qu'ils périssent tous. Malheur au modéré qui blâmerait cette grande mesure, commandée par la justice et la raison, celui-là serait aussi l'ennemi de la liberté : il aurait prononcé sa sentence de mort.

« Ce n'est plus par des mots que l'on doit prouver son patriotisme; c'est par la recherche scrupuleuse et par la poursuite constante et vigoureuse de tous les ennemis de la chose publique. Vous nous en donnez l'exemple, législateurs, ce n'est qu'en vous imitant qu'on adhère sincèrement à vos décrets. Tels sont nos principes : nous saurons les suivre.

« La Vendée et Lyon ont subi leur sort, les lâches Toulonnais ne tarderont pas à ressentir l'effet terrible de l'indignation nationale, que leur perfidie a provoquée.

« Dans le Nord et les Pyrénées nos armées sont victorieuses, celles du Rhin et de la Moselle peuvent et doivent les imiter. Nous sommes prêts à les appuyer contre Guillaume, contre François et contre les hordes d'esclaves qu'ils traînent à leur suite : nous n'attendons que le signal des représentants du peuple pour aller vaincre ou mourir avec tous nos frères de ce district en état de porter les armes.

« Nos administrateurs, poursuivis par la calomnie, avaient été destitués, ils ont été rendus à leurs fonctions et au vœu des sans-culottes. Tous bénissent la justice et la sévérité républicaine de Bernard et Prost, et s'empressent de mériter leur estime.

« Reste à ton poste, Montagne incorruptible et sacrée, jusqu'à ce que tes travaux terminés, nos ennemis terrassés et détruits, la liberté et l'égalité triomphantes assurent aux Français l'abondance et le bonheur.

« LAURENT, président; P.-A. ROUSSEL, secrétaire; RICHARD, secrétaire. »

Le citoyen Chassan, prêtre, a déposé ses lettres de prêtrise et renoncé à toutes fonctions ecclésiastiques (2).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 338.
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 338.

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 774.
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 338.